



POLE ARBITRAGE

PROCES – VERBAL

COMMISSION D'ARBITRAGE

REUNION CDA DU 17 JUIN 2022

PV N° 13

Présents : M. Mohammed ZIANI BEY, M. Jimmy DESSIMOULIE, M. Patrick DOS SANTOS, M. Axel DUPAYS, M. Joël PAUGNAT, M. Bernard TROUBAT

Excusés : M. Claude BOUSSELY, M. Olivier DUCLOSSON, M. Lakdar EL BEDOUI, M. Mathieu GANDOIS, M. Seyfoullah GOCGUN, M. Benjamin HENNION, M. Gérard HILAIRE, M. Kamal OUHALI, M. Olivier PETIT

En application des articles 188 et 190 des règlements de la FFF et de l'article 30 des règlements généraux de la LFNA, les décisions prises lors de cette réunion peuvent être frappées d'appel devant la commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par lettre recommandée ou télécopie, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club).
Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain du jour de la notification de la décision prise pour les litiges concernant les rencontres de coupe et pour les 4 dernières journées de championnat régionaux.

Remboursement des frais d'arbitrage :

Match Boisseuil – Nexon / Coupe Haute-Vienne du 20/03/2022

Arbitres : M. Bruno EMIEL

M. Mohammed BELFODIL

M. Corentin COUTURAUD

- Vu le courrier du trésorier du club de Boisseuil
- Prend acte du trop-perçu versé aux arbitres

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que le trop-perçu soit retenu sur les défraiements des matchs du mois de mai pour les arbitres suivants :
- M. Bruno EMIEL pour un montant de 52.00€
- M. Mohammed BELFODIL pour un montant de 46.00€
- M. Corentin COUTURAUD pour un montant de 46.00 €
- Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.



POLE ARBITRAGE PROCES – VERBAL COMMISSION D'ARBITRAGE

Match Limoges Kurde – JA Isle / Coupe Haute-Vienne du 17/04/2022

Arbitre : M. Marc SEGALEN

- Vu le courrier de l'arbitre relatif au non-paiement des frais d'arbitrage
- Conformément au règlement de la compétition précisant que le club recevant règle en totalité les frais d'arbitrage

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que les frais d'arbitrages non réglés, d'un montant de 46.00€, soient débités du club de **Limoges Kurde** pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.

Match Egletons – Limoges Football / Interdistrict Féminines Séniors du 23/01/2022

Arbitre : Mme. Emmeline AYROULET

- Vu le courrier de l'arbitre relatif au non-paiement des frais d'arbitrage
- Conformément au règlement de la compétition précisant que le montant du forfait est réglé par moitié par les deux clubs en présence.

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que les frais d'arbitrages non réglés, d'un montant de 71.40€, soient débités des clubs d'**Egletons** (35,70 €) et de **Limoges Football** (35.70€) pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.

Match Cornil – Limoges Football / Interdistrict Féminines Séniors du 06/03/2022

Arbitre : Mme. Emmeline AYROULET

- Vu le courrier de l'arbitre relatif au non-paiement des frais d'arbitrage
- Conformément au règlement de la compétition précisant que le montant du forfait est réglé par moitié par les deux clubs en présence.

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que les frais d'arbitrages non réglés, d'un montant de 62.60€, soient débités des clubs de **Cornil** (31,300 €) et de **Limoges Football** (31,30€) pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.



POLE ARBITRAGE

PROCES – VERBAL

COMMISSION D'ARBITRAGE

Match Limoges Football – JS Lafarge / Séniors Départemental 1 du 01/04/2022

Arbitre : M. Christophe COUT

- Vu le courrier de l'arbitre sur sa décision de ne pas faire débuter la rencontre du fait des conditions climatiques défavorables (terrain impraticable)
- Prend acte que les frais kilométriques n'ont pas été versés à l'arbitre conformément au règlement de la compétition

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que les frais kilométriques non réglés, d'un montant de 93.60€, soient crédités à l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation

Match JA Isle 3 – Limoges Football / Match des Champions Départemental 1 du 20/05/2022

Arbitres : M. Benjamin HENNION

M. Mohammed MAKOUR

M. Didier MARJAULT

- Vu les courriers des arbitres relatifs au non-paiement des frais d'arbitrage
- Conformément au règlement de la compétition précisant que le District règle en totalité les frais d'arbitrage.

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que les frais d'arbitrages non réglés soient débités du **District** pour en créditer les arbitres suivants :
- M. Benjamin HENNION pour un montant de 52.00€
- M. Mohammed MAKOUR pour un montant de 46.00€
- M. Didier MARJAULT pour un montant de 54.86 €

Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.

Le Président

M. Mohamed ZIANI BEY

Le secrétaire de séance

M. Jimmy DESSIMOULIE

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI